COMMUNIQUÉ DE PRESSE
PAYS VOIRONNAIS

Puçage des bacs de collecte : top départ le 2 novembre !

À partir du 2 novembre 2026, le Pays Voironnais va progressivement équiper tous les bacs de collecte du territoire d'une puce électronique. Cette opération, déployée commune par commune jusqu'au début de l'année 2028, vise à optimiser le service de collecte et à accompagner les habitants vers une meilleure qualité de tri.

Comment va se dérouler l'opération ?
Les habitants seront informés en amont de l'intervention, en deux temps.
Courant octobre, un premier courrier sera distribué dans toutes les boites aux lettres pour présenter l'opération et ses objectifs.
Quelques semaines avant l'intervention dans votre commune, un second courrier du Pays Voironnais précisera les modalités pratiques et les consignes à suivre. Il sera adressé uniquement aux particuliers et aux professionnels concernés par la collecte en porte-à-porte avec des bacs individuels.

Ce que vous devrez faire
À réception du second courrier, deux étapes sont indispensables :
- Vérifiez les informations inscrites au dos de chacun de vos bacs (gris, jaune et marron) : nom, adresse complète, etc. Si nécessaire, mettez-les à jour à l'aide des étiquettes fournies dans l'enveloppe.
- Présentez vos bacs sur leur point de collecte dès que possible et laissez-les à disposition des équipes chargées du puçage.

Une fois l'opération réalisée, un autocollant « Bac pucé » sera apposé sur le couvercle de chaque poubelle.
Vous pourrez alors reprendre vos habitudes : sortir vos bacs la veille du jour de collecte et les rentrer dès que possible après leur ramassage.
Attention : un bac non présenté, ne pourra pas être équipé. Une nouvelle intervention devra alors être programmée. **Le puçage de tous les bacs est obligatoire.**

Pourquoi pucer les bacs ?
Cette puce permettra de mieux connaître le parc de bacs et d'améliorer le suivi des collectes. Une étape importante dans la modernisation du service.
Les camions de collecte seront également équipés d'un système de reconnaissance de ces puces, et d'un dispositif d'intelligence artificielle, capable d'identifier les principales erreurs de tri.
Concrètement, à chaque vidage d'un bac, une caméra installée dans la trémie du camion — là où les déchets sont déversés — prendra une image de son contenu. Celle-ci sera immédiatement analysée par un boîtier d'IA embarqué, capable de détecter d'éventuelles erreurs de tri en moins d'une minute.

Mieux trier grâce à un accompagnement adapté
L'objectif est avant tout d'aider les habitants à améliorer leurs pratiques de tri. Ces nouveaux outils permettront d'identifier les erreurs les plus fréquentes, de mieux expliquer les consignes et de diffuser des conseils adaptés. Ils permettront également de valoriser les bonnes pratiques et d'encourager les habitants qui trient correctement.
Il ne s'agit pas de contrôler les habitants, mais de mieux comprendre les erreurs de tri pour faire progresser collectivement la qualité du tri. Grâce à ces informations, le Pays Voironnais pourra proposer un accompagnement plus ciblé et des conseils personnalisés lorsque cela sera nécessaire.

Les communes concernées pour cette fin d'année
L'opération débutera le 2 novembre à Charancieu, puis se poursuivra aux Villages du Lac de Paladru, et en fin d'année à Charavines. Le déploiement s'étendra progressivement aux autres communes jusqu'au début de l'année 2028.

Restez informés sur : www.paysvoironnais.com

Votre bac est cassé ou endommagé ? Cuve fissurée, couvercle arraché, roues endommagées… N'attendez pas pour le remplacer !

Les bacs de tri sont mis à disposition gratuitement. Les bacs gris sont, quant à eux, à la charge des habitants. Ils sont vendus à prix coûtant au Centre Technique du Pays Voironnais à Coublevie.
Pour plus d'information, contactez le numéro vert au 0 800 508 892 ou rendez-vous sur www.paysvoironnais.com rubrique déchets.